



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Office de la propriété intellectuelle



Mesdames et Messieurs,

Le Groupe Luxembourgeois de l'AIPPI, avec le soutien de la Chambre de Commerce, de l'Office de la propriété intellectuelle (OPI), de la Fédération des Conseils En Propriété Industrielle au Luxembourg (FCPIL) et de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (IPIL), a le plaisir de vous inviter à la conférence :

« Modernisation du système de la marque Benelux : procédure administrative de radiation et nouvelles compétences de la Cour de Justice Benelux »

Par Monsieur Hugues Derème
Directeur adjoint de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle

1^{er} octobre 2018, 12h – 14h
Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi | 1615 Luxembourg-Kirchberg

Quelques mois après leur entrée en vigueur, nous jetterons un premier regard sur deux modifications importantes du droit des marques Benelux : (i) l'élargissement des compétences de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle (OBPI) et (ii) la centralisation des recours contre les décisions rendues par l'OBPI, précédemment interjetés devant les juridictions d'appel des trois pays du Benelux, auprès de la Cour de Justice Benelux.

L'intervention de Monsieur Derème sera suivie d'un déjeuner.

La conférence est gratuite. Vous pouvez vous inscrire auprès de Madame Christel Chatelain via l'adresse email christel.chatelain@cc.lu, et ce avant le 27 septembre 2018.

Au plaisir de vous accueillir.

Katia MANHAEVE
Présidente du Groupe Luxembourgeois de l'AIPPI